

BRUIT + POLLUANTS = SANTE EN PERIL !

Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport

Déclaration en préfecture
le 15 mars 2001
N° de dossier: 2/28421

4 rue des Pavots
33185 LE HAILLAN

Site internet :
www.aehdcna.fr

Email de l'association:
AEHDCNA@laposte.net



Jean Claude GODAIN Président
Tel : 05 56 47 89 20
email : jcg.lhn@orange.fr

Pierre ARNAL vice Président
Tel : 05 56 28 26 50
email : arnal pierre@orange.fr

Jean Luc Beuvignon Trésorier
Tel : 05 56 13 40 54
email : jl.beuvignon@gmail.com

Compte rendu de la réunion de de la commission consultative de l'environnement du 03/10/2019

A cette occasion étaient conviés les responsables des associations de riverains des communes proches de l'aéroport, ainsi que certains élus de ces communes et de la métropole sous la présidence du secrétaire de la préfecture.

L'ordre du jour était :

- => point sur le trafic aérien 2018,
- => Bilan des plaintes,
- => Présentation de l'étude en départ piste 23 vers le sud,
- =>Présentation des manquements sanctionnables 2018,
- => Point d'information sur les vols de transformation rafale pour les pilotes étrangers,
- =>Questions diverses

Le trafic aérien en 2018 a progressé de 4 % par rapport à 2017 ; (le contraire nous aurait agréablement étonné!), par contre le nombre des plaintes est assez faible face au nombre de riverains impactés par les nuisances ! (fatalisme ou manque de temps pour déposer plainte?).

L'étude de départ en piste 23 vers le sud a pour but d'éloigner la trajectoire des aéronefs du quartier de pessac/toctoucau afin de minimiser les nuisances sonores ; nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens mais, notre association demande à la DSAC/SO une étude afin de réduire les nuisances sur les communes d'Eysines et Le Haillan lors des décollages en piste 05; (nous tenons quelques propositions disponibles!)

Les écarts sanctionnables ne concernent que les écarts de trajectoire horizontaux et non les écarts d'altitude alors que les procédures moindres bruit préconisent d'atteindre une altitude minimum de 3000 pieds, ce qui n'est pas respecté lors de décollage en piste 05 vers Le Haillan.

Le responsable de la société Dassault a fait un bref bilan des vols de formation Qataris et nous n'avons pas manqué de lui dire tout le mal que l'on pensait des breaks qui n'épousent pas la modélisation présentée lors des réunions précédentes ; le manque d'expérience des pilotes a été évoqué alors qu'il avait été dit le contraire précédemment.

Je souhaiterais rappeler à tous qu'actuellement une consultation publique est lancée dans les communes de la métropole concernant les nuisances sonores qu'elles soient routières ou aériennes depuis le 16 septembre jusqu'au 15 novembre;vous pouvez déposer votre avis soit sur internet à l'adresse suivante : **participation.bordeaux-metropole.fr** ou en vous rendant au ***pole territoire ouest 10-12 rue des satellites 33185 Le Haillan.***

Il est de l'intérêt de tous de lutter contre les nuisances sonores pour préserver notre santé et une certaine qualité de vie.

Pour ceux qui n'ont pas encore renouveler leur adhésion, ci-joint un bulletin



BULLETIN D'ADHESION 2018

Cotisation : 5 € (individuel) ou 6 € (couple)

Date:/...../ 2018

A l'ordre de: AEHDCNA

Nom:..... Prénom:.....

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal:..... Ville:.....

N° de Tel: Email:.....

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE